

PRIX DU POSTER DPC 2022

*Lors de la XVIII^e Journée Professionnelle de l'AFTLM
le vendredi 18 novembre au CHU Pontchaillou à RENNES*

Le CNPTLM vous offre l'opportunité de communiquer vos retours d'expériences ou cas pratiques auprès de vos pairs par la présentation d'un POSTER ayant pour thème la mise en place scientifique et/ou pratique de l'une des 3 orientations prioritaires DPC (Développement Professionnel Continu) de la profession (voir lien : <https://www.agencedpc.fr>)

1. Gestion du pré analytique,
2. La biologie délocalisée,
3. Les nouvelles organisations et technologies pour une meilleure prise en charge du patient.

Le prix DPC 2022 sera récompensé :

- 1^{er} prix : 500 €
- 2^e prix : 200 €
- 3^e prix : 100 €

- Chaque participant à la journée professionnelle de l'AFTLM est invité à présenter un poster présentant le travail entrepris par son laboratoire ou son secteur d'activité sur l'orientation prioritaire DPC de la profession choisie.
- Le titre et les auteurs du poster devront être communiqués avant le 30 octobre 2022 à l'adresse suivante : cnptlm@gmail.com.
- Les trois meilleurs posters seront récompensés par les membres du comité scientifique du CNPTLM qui jugeront sur une échelle de 1 à 5 : la valeur scientifique au regard de l'orientation choisie, la présentation, le résultat, le respect des règles.
- Tous les posters seront affichés lors de la XVIII^e Journée Professionnelle.
- Les modalités de participation et de réalisation du poster vous seront communiquées sur demande au cnptlm@gmail.com.

N'HÉSITÉZ PAS ! OSEZ !

Les TLM ont peu l'occasion de présenter leurs travaux seuls, en équipe et/ou en appui des biologistes de leur secteur...

Le CNPTLM et l'AFTLM comptent sur votre participation !